

Séance du 07 janvier 2025

N° 2025_08
**Mise à disposition
gratuite de salle pour
un projet inclusion**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Fabienne THORRÉE, Isabelle PIDOUX, Guillaume PORCHET, Thomas BEVILLE, Sophia AUGER.

Excusés avec pouvoirs :

Excusés sans pouvoir : Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ.

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	03
Pouvoirs :	0
Votants :	16

Date de convocation : 2 janvier 2025

Date d'affichage : 8 janvier 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20250107-2025_08-DE Date de télétransmission : 14/01/2025 Date de réception préfecture : 14/01/2025
--

N° 08 : Mise à disposition gratuite de salle pour un projet inclusion

Madame le Maire, expose,

Diane TOUZIN prépare un projet qui porte sur la tolérance, l'inclusion et le vivre ensemble. Elle recherche des partenaires pour financer le projet mais également pour l'organisation logistique.

Mme le Maire a échangé avec Mme TOUZIN, et celle-ci lui a fait part de son besoin d'une salle afin d'effectuer des répétitions sur le 1^{er} trimestre 2025 (3 séances à priori les 25 janvier, 22 février et 29 mars).

Mme le Maire explique au conseil que la mise à disposition gracieuse est un moyen de soutenir l'action ainsi que les valeurs qu'elle porte et qui sont partagées par les élus du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de Villiers en Plaine pour les 3 séances de répétition (les dates seront à confirmer),
- Autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère et :

- Approuve la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de Villiers en Plaine pour les 3 séances de répétition (les dates seront à confirmer),
- Autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier,

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le Maire,




Lucy MOREAU

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr